

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 247

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Cinieri, M. Cordier et M. Minot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant le possible doublement du plafond de crédit d'impôt pour garde d'enfants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La garde des enfants est une préoccupation importante des familles françaises. Les places sont trop peu nombreuses et souvent très coûteuses. Faute de moyens ou faute d'offres, certains parents ne renoncent donc à faire garder leurs enfants. Les conséquences pour eux sont parfois très lourdes, d'un point de vue à la fois professionnel et financier. Il est essentiel que l'État s'engage davantage pour apporter un soutien plus important aux familles afin qu'elles puissent faire garder plus aisément leurs enfants.

Actuellement, faire garder son enfant de moins de six ans au 1^{er} janvier de l'année des revenus permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses payées pour cette garde. Ces dépenses sont limitées à 2 300 euros par enfant gardé (1 150 euros si l'enfant est en résidence alternée ou à charge partagée). Or ce plafond des dépenses est loin d'être suffisant. En effet, les familles déboursent en moyenne 411 euros par mois pour un enfant de moins de trois ans. Celles qui ont une place en crèche paient en moyenne 227 euros, celles qui ont opté pour une assistante maternelle 514 euros par mois, celles qui choisissent la garde à domicile 724 euros par mois.

L'objet de cet amendement est donc de travailler sur le scénario d'un doublement du plafond, afin qu'il soit porté à 4 600 euros.

Notre pyramide démographique annonce un vieillissement rapide et conséquent de la population française dans les années à venir. Les coûts induits par ce vieillissement vont être importants, notamment celui de nos régimes de retraite mais aussi celui de la prise en charge de nos aînés en situation de dépendance. Encourager l'arrivée de nouvelles générations, alors qu'il est aujourd'hui de plus en plus compliqué d'avoir et d'élever des enfants, est primordial.

Cette mesure serait une aide et une marque de reconnaissance envers les familles.